

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU **De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt** **Séance du 23 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le **23 mars à 20H00**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au pôle administratif de Damvillers, après convocation légale, en date du 16 mars 2017 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUE Philippe,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ Mme POSTAL Anne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. THEVENIN Gilbert,
- ✓ M. TRINOLI Massimo,

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. COLLIN Bernard,

Participant non élu :

- ✓ M. Anthony BONTEMPS.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Examen des budgets primitifs 2017 :
 - 1.1 Budget général,
 - 1.2 Budget annexe ordures ménagères,
 - 1.3 Budget annexe maison de santé,
 - 1.4 Budget annexe ZAE de Damvillers,
 - 1.5 Budget annexe ZA d'Eton.
2. Examen des propositions d'harmonisation de la fiscalité.
3. Proposition de tarifs pour des prestations environnement.
4. Proposition de tarifs pour les formations BAFA.
5. Examen du règlement des aides financières à destination des associations du territoire.
6. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Les membres approuvent à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

Rappel du Président avant de commencer : les élus ont accepté l'envoi des convocations et des CR par mail : il faut donc qu'ils soient plus vigilants sur les envois (même si avec le travail conséquent actuellement il est difficile de pouvoir envoyer les éléments plus tôt).

Le Président indique que la réorganisation des services impose des nouvelles méthodes de travail ce qui complexifie encore les choses et que les équipes administratives sont surchargées de travail.

INFORMATIONS :

Réunions d'informations publiques sur le scolaire : le 05 avril à Mangiennes et le 06 avril à Billy et Saint-Laurent.

Commission scolaire : le 04 avril à Mangiennes à 20h

Réunions publiques sur la mise en place de la RI : le 07/04 à Saint-Laurent à 18h puis à Arrancy à 20h30 ; le 21/04 à Billy à 18h et à Spincourt à 20h30 ; le 28/04 à 18H à Senon et à 20H30 à Dommary ; le 05/05 à 18h à Vittarville et à Bréhéville à 20H30 et le 12/05 à Azannes à 18h et à 20H30 à Damvillers.

1. EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

1.1 BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2017 est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le Président alerte les élus sur la nécessité de rester vigilants car nos recettes risquent de bouger (futur suite aux élections présidentielles ?) et de maîtriser les dépenses. Par exemple, si nous devons intervenir sur la compétence GEMAPI il y aura alors besoin de financer cette nouvelle dépense : la taxe GEMAPI doit être étudiée.

(Question des élus sur la taxe GEMAPI : sur quelle assiette est-elle votée ? Quel montant possible ?)

Le Président indique pour les frais de fonctionnement certaines dépenses en plus : étude OPAH, voirie, personnel (prévoir embauche d'une personne pour l'équipe technique en emploi aidé).

Certains points resteront à retravailler avant le conseil communautaire.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget primitif général 2017.

1.2 BUDGET ORDURES MENAGERES

Le budget annexe 2017 ordures ménagères est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document, les annexes et les diverses opérations nouvelles.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ordures ménagères 2017.

1.3 BUDGET MAISON DE SANTE

Le budget annexe 2017 maison de santé est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe maison de santé 2017.

1.4 BUDGET ZAE DE DAMVILLERS

Le budget annexe 2017 ZAE de Damvillers est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZAE de Damvillers 2017.

1.5 BUDGET ZA D'ETON

Le budget annexe 2017 de la ZA d'Eton est présenté pour analyse à l'ensemble des membres du bureau. Le Président présente en séance le document.

Le conseil communautaire devra procéder au vote du budget annexe ZA d'Eton 2017.

2. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'HARMONISATION DE LA FISCALITE

Le Président indique que le cabinet KPMG a rendu ses conclusions quant à la simulation d'harmonisation de fiscalité sur le territoire.

Le principe serait de voter les taux de l'ancienne communauté de communes du Pays de Spincourt sur l'ensemble du territoire. L'impact fiscal porterait sur les communes de l'ancienne communauté de communes de la région de Damvillers.

L'objectif serait d'établir un pacte financier et fiscal pour permettre une neutralisation sur les communes impactées par la hausse de fiscalité du bloc communal. Outre les compensations obligatoires portant sur la fiscalité professionnelle et le passage en FPU, ce pacte intégrerait une neutralisation fiscale par le biais d'attributions de compensation dérogatoires. Le but est de reverser aux communes par ces attributions le surplus de fiscalité perçu par l'EPCI avec des taux supérieurs.

Cependant, cette neutralisation serait lissée dans le temps (hypothèse idéale : 5 ans), pour permettre aux communes du territoire de l'ancienne CODECOM de la région de Damvillers de relever leurs taux communaux petit à petit à due concurrence de la baisse de la compensation versée par la CODECOM.

Cette neutralisation fiscale impose le vote d'attributions de compensation dérogatoires du droit commun et l'adhésion de chaque commune concernée.

L'ensemble du mécanisme sera présenté au prochain conseil communautaire afin que le pacte fiscal et financier soit validé et les taux votés.

3. PROPOSITION DE TARIFS POUR DES PRESTATIONS ENVIRONNEMENT

3.1 PROPOSITION DE TARIFS POUR LA REVENTE DE COMPOSTEURS ET DE LOMBRICOMPOSTEURS

Vu l'article 9 du code des marchés public relatif aux centrales d'achats,

Vu la délibération n°2015/03-5 du 24 mars 2015 du comité syndical du SMET créant une centrale d'achat pour la fourniture de matériel de promotion du compostage,

Vu les subventions sollicitées auprès de l'ADEME par le SMET sur la fourniture de matériel de promotion du compostage,

Vu le programme local de prévention mutualisé (PLP) porté par le SMET pour plusieurs collectivités meusiennes, dont notre Communauté de communes, visant à réduire de 7% par an et par habitant la production de déchets ménagers dans les 3 années à venir (07/2013-06/2018),

Considérant que les actions de promotion du compostage programmées sur notre territoire vont permettre de détourner une partie de la fraction fermentescible des ordures ménagères du circuit traditionnel de collecte et de traitement,

Considérant que cette commande fait l'objet d'un achat groupé dans le cadre du programme local de prévention (PLP) du SMET,

Considérant le passage à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré fixe le prix de revente des composteurs et des lombricomposteurs (vers en sus) aux particuliers à :

- 12 euros pour les composteurs de 400 litres,
- 20 euros pour les composteurs de 570 litres.
- 28 euros pour les composteurs de 800 litres.
- 24 euros pour les lombricomposteurs.
- 11 euros pour les vers.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

4. PROPOSITION DE TARIFS POUR LES FORMATIONS BAFA

Une formation BAFA sera organisée sur le territoire de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt du 8 au 15 avril 2017.

L'organisme AROEVEN dispensera cette formation.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence animation du territoire,

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Autorise la signature d'une convention pour l'organisation d'un stage BAFA base du 8 au 15 avril 2017,
- Fixe la participation des stagiaires BAFA base (hors personnel CODECOM) à 390 €,
- Fixe la participation de la CODECOM à destination des ressortissants du territoire communautaire à 100 € maximum dans la limite de 100 % du montant de la participation des stagiaires.

Le conseil devra valider cette décision

5. EXAMEN DU REGLEMENT DES AIDES FINANCIERES A DESTINATION DES

ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Le Président indique aux membres du bureau :

Suite à la fusion, il convient d'harmoniser le règlement d'intervention de la CODECOM envers les associations. Un nouveau règlement a donc été établi.

Le Président expose ce document aux membres du bureau.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Monsieur STALARS indique que pour le moment le règlement est en cours de rédaction il reste à travailler. Cette année est une année de transition, il est proposé d'écrire une ligne budgétaire d'un montant équivalent à celui cumulé des deux anciennes CC en N-1 pour le moment.

Le règlement sera validé après par le Conseil Communautaire avec notamment l'importance de définir l'intérêt communautaire.

Monsieur MISSLER indique que le Département travaille actuellement sur un projet de développement social en nouant des liens avec les EPCI du territoire (réunion présentation le 26 Avril)

Le conseil devra entériner cette décision

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE POUR L'ENFANT DEMANGE ANTONIN

AFFAIRE N° 2017-03-23-01

Vu la demande de :

✎ M. DEMANGE Alexandre et Mme ROUSSEAU Lise domiciliés 5 rue de la Maragole à Merles sur Loison, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant DEMANGE Antonin, à l'école de Rouvrois sur Othain,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant les motifs invoqués,

Après en avoir délibéré, le bureau :

Autorise

la dérogation de l'enfant DEMANGE Alexandre à l'école de Rouvrois sur Othain

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Les élus ne s'opposent pas aux dérogations intra-muros. Néanmoins, le Président indique qu'il est nécessaire de veiller à maintenir un équilibre entre les effectifs des classes des différents groupes scolaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur BRELLE fait un point sur les conseils d'école en cours et indique qu'un travail d'harmonisation est nécessaire en lien avec le périscolaire.

Par ailleurs, un courrier sera envoyé aux communes pour obtenir la liste des élèves susceptibles d'entrer en maternelle à la prochaine rentrée.

Les inscriptions auront lieu sur les deux sites de la CODECOM au début du mois de mai.

Massimo TRINOLI fait un point sur le dossier de la zone du Puits 3 à Dommary Baroncourt. L'idée étant la création d'un fonds départemental meusien recueillant l'argent non utilisé dans le soutien aux entreprises en difficulté.

Plusieurs élus indiquent qu'ils ne savent pas toujours à qui s'adresser depuis la fusion. Ils suggèrent la création d'un annuaire des vice-présidents et des services de la CODECOM.

La séance est levée à 22 H 00.

Ordre du jour :

1. Examen des budgets primitifs 2017 :
 - 1.6 Budget général,
 - 1.7 Budget annexe ordures ménagères,
 - 1.8 Budget annexe maison de santé,
 - 1.9 Budget annexe ZAE de Damvillers,
 - 1.10 Budget annexe ZA d'Eton.
2. Examen des propositions d'harmonisation de la fiscalité.
3. Proposition de tarifs pour des prestations environnement.
4. Proposition de tarifs pour les formations BAFA.
5. Examen du règlement des aides financières à destination des associations du territoire.
6. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne		MISSLER Jean Marie	
BOURTEMBourg Luc		MORIN Maurice	
BRELLE François		PIERRET Suzanne	
COLLIN Bernard		POSTAL Anne	
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	
GILLET Roger		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		THEVENIN Gilbert	
LAMBERT Jean		TRINOLI Massimo	
MAZET Thierry			